

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2019



GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE DU

PREMIER SEMESTRE 2019

ACTIVITE DU GROUPE

(Article L 451-1-2 du Code Monétaire et Financier)

* * *

I / Données chiffrées, description de l'activité du groupe, évènements importants au cours du premier semestre 2019.

II / Principaux risques et incertitudes pour le second semestre 2019.

III / Perspectives pour le second semestre 2019.

IV / Principales transactions entre parties liées.

I / DONNEES CHIFFREES, DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DU GROUPE, EVENEMENTS IMPORTANTS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2019

A/ CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé sur le premier semestre de l'exercice 2019 s'établit à 109,9 M€ contre 115,3 M€ sur la même période de l'exercice précédent, soit une diminution de 4,7 %.

	Secteur Propreté	Secteur Traitement Valorisation	Consolidé
Chiffre d'affaires externe 2019	84,3	25,6	109,9
Chiffre d'affaires externe 2018	81,9	33,3	115,3
Ecarts	2,9 %	-23,3 %	- 4,7 %

L'activité Propreté atteint un chiffre d'affaires de 84,3 M€ en croissance de 2,9 % qui reflète l'ensemble des reconductions de contrats, fruit d'une stratégie dynamique en termes de fidélisation clients.

L'activité Traitement-Valorisation présente un chiffre d'affaires en fort recul de 23,3 % à 25,6 M€ sur les six premiers mois de l'exercice contre 33,3 M€ un an plus tôt, subissant d'une part, l'arrêt du site du Cagnet-des-Maures (août 2018) et d'autre part, celui du centre de tri du Broc (mai 2019) en conséquence de la fermeture du marché chinois aux importations de certains produits recyclables.

Conformément à la stratégie de développement, l'activité du premier semestre 2019 à l'international ne représente plus que 7 % du chiffre d'affaires global. Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de l'UVE de l'aire toulonnaise, le chiffre d'affaires non consolidé de Zéphire reste stable au 30 juin 2019 et s'élève à 12,4 M€.

B/ L'EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION

L'Excédent Brut d'Exploitation* au 30 juin 2019 s'établit à 10,6 M€, représentant une marge de 9,7 % du chiffre d'affaires, principalement pénalisée par une détérioration de la rentabilité du pôle Traitement Tri Valorisation. Compte tenu d'un contexte conjoncturel difficile en matière de quotas d'importation de déchets recyclables mis en place par la Chine affectant négativement le modèle de rentabilité du contrat du centre de tri du Broc, le Groupe a résilié le contrat avec prise d'effet le 31 mai 2019. Cette décision représente une charge non récurrente de l'ordre de 4,4 M€ affectant la rentabilité du premier semestre 2019.

**(EBE= résultat opérationnel + dotations aux amortissements et aux provisions)*

C/ LE RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier (Coût de l'endettement financier net +/- autres produits ou charges financiers) représente une charge de 0,6 M€ au 30 juin 2019 contre un produit de 0,5 M€ au 30 juin 2018. Il est principalement impacté par le changement du taux d'actualisation sur les provisions post-exploitation et par le retraitement des actifs en location en relation avec la norme IFRS 16.

D/ LE RESULTAT NET

Le résultat net du premier semestre 2019 s'élève à -3,2 M€ contre un bénéfice net de 4,1 M€ l'année précédente, soit une baisse de 7,3 M€. La marge nette (Résultat net/Chiffre d'affaires) est de -2,8 %, contre 3,5 % l'année précédente.

Cette diminution est due d'une part à la résiliation du contrat du Broc, et d'autre part à une reprise de provision de 2,8 M€ constatée au 30 juin 2018.

Durant ce premier semestre la trésorerie nette est de 29,8 M€ à M€ contre 49,7 M€ au 31 décembre 2018.

Au 30 juin 2019, les dettes financières nettes de trésorerie s'élèvent à 54,0 M€ (contre 24,8 M€ au 31 décembre 2018) soit un ratio dettes nettes sur fonds propres de 82,8 % contre 35,8 % au 31 décembre 2018.

Les dettes financières nettes ont été impactées au premier semestre, du retraitement des actifs en location en relation avec la norme IFRS16. Ce retraitement augmente les dettes nettes de 13,3 M€

Le Groupe a généré une capacité d'autofinancement (après coût de l'endettement financier net et impôt) de 11,6 M€ sur le premier semestre, contre 18,2 M€ au 30 juin 2018.

II / PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LE SECOND SEMESTRE 2019

L'appréciation du Groupe sur les principaux risques et incertitudes pesant sur ses activités n'a pas changé par rapport à ceux détaillés dans le rapport financier annuel 2018 déposé auprès de l'AMF.

III / PERSPECTIVES POUR LE SECOND SEMESTRE 2019

Le Groupe a poursuivi ses actions en termes de fidélisation de ses clients en renouvelant différents contrats pour un montant cumulé de 85 M€.

Après avoir remporté le contrat de collecte de l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre, Le Groupe renforce de nouveau sa présence en région Ile-de-France avec un

nouveau contrat pour la propreté et l'entretien des voiries de la ville d'Orly (94), représentant un chiffre d'affaires de 1,0 M€ sur une période de 4 ans.

Il y a lieu de signaler l'arrêt de deux contrats déficitaires à la fin du premier semestre à savoir le contrat de collecte en porte à porte des déchets ménagers assimilés de la ville de Paris (10^{ème} et -18^{ème} arrondissements) et le contrat relatif au marché global de performance pour la conception et la réalisation de travaux d'optimisation du process existant et l'exploitation du centre de valorisation organique du Broc modernisé.

Au 30 septembre 2019, le Groupe bénéficie d'un solide carnet de commandes, ne comprenant que les commandes fermes, qui s'élève à 899 M€, incluant 51 % de l'activité de la société Zéphire (société mise en équivalence).

IV / PRINCIPALES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Les informations sur les opérations entre les parties liées relatives au semestre clos le 30 juin 2019 figurent en note 9 de l'annexe aux comptes consolidés condensés inclus dans le présent rapport financier semestriel.

Magali DEVALLE

**COMPTES CONSOLIDES
CONDENSES**

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2019

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2019 (en K€)

ACTIF	Notes	30/06/2019	31/12/2018
ACTIFS NON-COURANTS			
Goodwill	6.1	8 544	9 615
Immobilisations corporelles	6.2	91 404	78 028
Autres immobilisations incorporelles		364	389
Participations comptabilisées par mises en équivalence	6.3	56	192
Titres disponibles à la vente	6.11	2 005	2 311
Autres actifs non-courants		36 990	39 170
Impôts différés actifs	6.4	4 458	2 636
Actifs activités abandonnées	6.10	2 841	2 702
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		146 662	135 043
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours		2 274	2 459
Clients et comptes rattachés	6.5	70 021	62 341
Autres actifs courants		3 856	3 553
Actifs d'impôts courants		20 038	22 034
Trésorerie et équivalent de trésorerie		62 181	54 459
TOTAL ACTIFS COURANTS		158 371	144 846
TOTAL ACTIF		305 033	279 889

PASSIF	Notes	30/06/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis		21 416	21 416
Autres réserves		49 252	50 348
Titres en auto-contrôle		- 2 049	-1 986
Résultat net – part du groupe		- 3 196	-389
Capitaux propres part du groupe		65 423	69 389
Intérêts minoritaires		- 197	-174
TOTAL CAPITAUX PROPRES		65 226	69 215
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et passifs financiers à long terme	6.6	54 239	41 711
Impôts différés passifs	6.4		
Provisions à long terme		24 040	22 467
Avantages postérieurs à l'emploi		10 169	10 496
Autres passifs non courants		693	1 083
Passifs activités abandonnées	6.10	3 741	3 544
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		92 882	79 301
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés		26 047	34 408
Emprunts à court terme		32 353	4 714
Partie courante des emprunts et passifs financiers à long terme	6.6	29 577	32 808
Passif d'impôts courants		42 698	46 881
Provisions à court terme		9 975	9 487
Autres passifs courants		6 275	3 075
TOTAL PASSIFS COURANTS		146 925	131 373
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		305 033	279 889

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 30 JUIN 2019 (en K€)

	Notes	30/06/2019	30/06/2018
CHIFFRE D'AFFAIRES		109 879	115 264
Autres produits de l'activité		1 156	158
Achats consommés		- 7 917	- 7 245
Charges de personnel (1)		- 61 202	- 59 390
Charges externes (1)		- 23 895	- 28 903
Impôts et taxes		- 3 686	- 3 593
Dotation aux amortissements nette des reprises		- 13 831	- 15 181
Dotation aux provisions nette des reprises		- 537	- 1 017
Variation des stocks des en cours et produits finis		- 201	143
Autres produits et charges courants		- 3 518	- 267
Résultat opérationnel		- 3 750	-31
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		359	271
Coût de l'endettement financier brut	6.7	- 518	-727
Coût de l'endettement financier net		- 159	-456
Autres produits et charges financiers		- 455	942
Charge d'impôt	6.8	1 218	787
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	6.3	- 8	2 851
Résultat net avant résultat des activités arrêtées		- 3 155	4 093
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		- 0	
Résultat net de l'ensemble consolidé		- 3 155	4 093
Intérêts minoritaires		42	30
Résultat net (part du groupe)		- 3 196	4 063
Résultat net par action hors autocontrôle (en euros)		- 0,82734	1,05181
Résultat net dilué par action (en euros)		- 0,82734	1,05181

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE AU 30 JUIN 2019 (en K€)
--

	Notes	30/06/2019	30/06/2018
Résultat net de l'ensemble consolidé		-3 155	4 093
Gains et pertes actuariels		- 717	84
Eléments non recyclables en résultat		- 717	84
Ecart de conversion		-75	126
Autres éléments recyclables		- 87	-255
Eléments recyclables en résultat		- 162	-129
Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôts		- 879	-45
Résultat global de la période		- 4 034	4 048
Intérêts minoritaires		- 1	46
Part du groupe		- 4 035	4 002

(1) Les charges concernant le personnel intérimaire sont présentées avec les charges de personnel.

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
ETAT DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2019 (en K€)

	Capital	Réserve liées au capital	Titres en auto- contrôle	Réserve et Résultats consolidés	Résultats enregistrés en capitaux propres	Capitaux propres (groupe)	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<i>Notes</i>								
Capitaux propres 1^{er} janvier 2018	21 416	4	-2 145	52 635	-196	71 714	-267	71 447
Opérations sur le capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto-détenus			5		-7	-2		-2
Dividendes				-2000		-2 000	-44	-2 044
Résultat global de la période				4 002		4 002	46	4 048
Variation de périmètre								
Impact reclassements								
Capitaux propres au 30 juin 2018	21 416	4	-2 140	54 637	-203	73 714	-265	73 449
Capitaux propres au 31 décembre 2017	21 416	4	-2 145	52 635	-196	71 714	-267	71 447
Opérations sur le capital				-2		-2	3	1
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto-détenus			107		-98	9		9
Dividendes				-1 931		-1 931	-44	-1 975
Résultat global de la période				-401		-401	134	-267
Sortie de périmètre								
Reclassement période								
Capitaux propres au 31 décembre 2018	21 416	4	-2 038	50 301	-294	69 389	-174	69 215
Capitaux propres 1^{er} janvier 2019	21 416	4	-2 038	50 301	-294	69 389	-174	69 215
Opérations sur le capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto-détenus			- 20		88	68		68
Dividendes							-22	-22
Résultat global de la période				- 4 034		- 4 034	-1	- 4 035
Variation de périmètre								
Impact reclassements								
Capitaux propres au 30 juin 2019	21 416	4	- 2 058	46 267	- 206	65 423	- 197	65 226

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 30 JUIN 2019 (en K€)

		30/06/2019	30/06/2018
Résultat net des sociétés intégrées (y compris intérêts minoritaires)		- 3 155	4 093
Dotations nettes aux amortissements et provisions		14 089	16 259
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur			
Autres produits et charges calculés		444	659
Plus et moins-value de cession		228	-2
Quote- part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		8	- 2 851
Dividendes (titres non consolidés)		- 29	-40
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		11 586	18 118
Coût de l'endettement financier net		159	456
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		- 1 218	-787
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	(A)	10 527	17 787
Impôts versés	(B)	- 363	-172
Variation du B.F.R. lié à l'activité	(C)	- 15 616	-12 834
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A+B+C)	(D)	- 5 452	4 781
Dont Flux issu des activités abandonnées			
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles			
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		- 13 041	-7 599
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 665	252
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)			-428
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		222	
Incidences des variations de périmètre			
Dividendes reçus (stés mises en équivalence, titres non consolidés)		101	106
Variation des prêts et avances consentis		2 295	1 530
Subventions d'investissement reçues		24	24
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(E)	- 8 734	-6 115
Dont Flux issu des activités abandonnées			
Sommes reçues des actionnaires lors des augmentations de capital :			
- Versées par les actionnaires de la société mère			
- Versées par les minoritaires des sociétés intégrées			
Rachats et reventes d'actions propres		- 20	-17
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :			
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			-2 000
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées			-44
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		14 022	11 911
Remboursement d'emprunts		-19 674	-18 157
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)		- 159	- 456
Autres flux liés aux opérations de financement		96	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(F)	- 5 734	-8 765
Dont Flux issu des activités abandonnées			
Incidence des variations des cours des devises	(G)	- 36	-3
Trésorerie activité abandonnées	(H)		
Variation de la trésorerie nette (D+E+F+G+H)		- 19 957	-10 102

TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET (en K€)
--

		30/06/2019	Variations	31/12/2018
Trésorerie brute	(a)	62 181	7 722	54 459
Soldes débiteurs et concours bancaires courants	(b)	- 32 353	- 27 639	- 4 714
Intérêts courus compris dans les emprunts à court terme	(c)	58	- 39	97
Trésorerie (d) = (a) + (b) + (c)		29 886	- 19 956	49 842
Endettement financier brut	(e)	- 83 817	- 9 299	- 74 518
Endettement financier net (e) - (d)		- 53 931	- 29 255	- 24 676

V - ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1 - Note d'information générale

La société Groupe Pizzorno Environnement est une Société Anonyme au capital de 21 416 000 euros divisé en 4 000 000 actions, dont le siège social est à Draguignan (83300), 109 rue Jean Aicard ; elle est immatriculée au RCS de Draguignan sous le N° 429 574 395 (2000B33) depuis le 18/2/2000. Depuis le 8 juillet 2005, elle est cotée à Paris sur le marché Eurolist, compartiment C. La durée d'existence de la société est de 90 ans.

Elle exerce ses activités, directement ou via ses filiales en France et au Maroc, dans le domaine de la protection de l'environnement, de l'élimination et de la valorisation des déchets sous toutes leurs formes, notamment le ramassage, le traitement, le transport, le recyclage des ordures, les nettoyages industriels et urbains, l'assainissement, la filtration et le traitement des eaux.

Les présents comptes consolidés condensés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 18 Octobre 2019.

2 - Référentiel comptable

Les comptes semestriels clos le 30 juin 2019 du Groupe Pizzorno Environnement sont présentés et ont été préparés sur la base des dispositions de la norme IAS 34 « information financière intermédiaire ». S'agissant de comptes condensés, ils n'incluent pas toute l'information financière requise par le référentiel IFRS et doivent être lus en relation avec les états financiers consolidés annuels du groupe Pizzorno Environnement pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires condensés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2019 et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm. Ces principes comptables sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, présentés dans la Note 2.1 des comptes consolidés du Rapport annuel 2018.

Les normes et interprétations devenues d'application obligatoire au 01/01/2019 sont les suivantes :

- IFRS 16 : Contrats de location ;
- IFRIC 23 : Comptabilisation des positions fiscales incertaines ;
- Amendements à IFRS 9 : Clauses de remboursement anticipé avec compensation négative ;
- Amendements à IAS 19 : Modification, réduction ou cessation de régime ;
- Amendements à IAS 28 : Investissements à long-terme dans des entreprises associées et des coentreprises ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS publiée en décembre 2017.

Les comptes consolidés de la période intermédiaire ont été établis sur la base des règles utilisées pour la clôture de l'exercice 2018. L'impôt société notamment est calculé en fonction des taux connus par opération pour chaque entité au 30/06/2019. Les taux retenus pour le calcul de l'impôt différé des sociétés françaises sont ceux prévus par la loi de finance de l'année 2019 en fonction des dates d'échéance estimées des créances et des dettes. Ils s'échelonnent de 33,1/3% pour les échéances à moins d'un an à 25% pour les échéances à plus de 3 ans. La direction estime à ce jour que l'incidence de la contribution sociale de 3.3%, historiquement négligeable à l'échelle du groupe le restera dans le futur.

IFRIC 23

Le Groupe applique l'interprétation IFRIC 23 relative aux positions fiscales incertaines depuis le 1^{er} janvier 2019. Celle-ci n'a pas eu d'impact sur les états financiers du Groupe.

IFRS 16

A compter du 1^{er} janvier 2019, le Groupe Pizzorno applique la norme IFRS 16 qui impose de comptabiliser pour tous les contrats de location (hormis ceux de faible valeur, soit environ 5000 \$ ou d'une durée de moins de 1 an) :

- Un droit d'utilisation à l'actif ;
- Une dette au titre des loyers et autres paiements à effectuer pendant la durée de la location ;
- Au compte de résultat, la charge de loyer est remplacée par une charge d'amortissement comptabilisée en « Dotations aux amortissements » et par une charge d'intérêts financiers comptabilisée en « Coût de l'endettement financier net ».

Le groupe a procédé à l'inventaire des contrats concernés d'où il ressort que les nouveaux contrats à retraiter correspondent pour l'essentiel à des contrats de location immobilière. Les contrats de location mobilière concernés par la norme correspondent à des contrats de leasing ou de location financière qui faisaient déjà l'objet d'un retraitement sous IAS17.

Le groupe ne retraite ni les locations de moins d'un an, ni les locations de bien de faible valeur (fontaines à eau, Gps des véhicules).

Un impôt différé est constaté pour l'ensemble des retraitements.

La méthode utilisée pour retraiter les biens mobiliers est restée la même que sous IAS 17 et n'a pas entraîné de changement. Le taux d'actualisation utilisé est celui afférent à chaque contrat.

Les principaux critères utilisés pour retraiter les locations immobilières sont les suivants :

- Durée de traitement basée sur le terme figurant dans les baux, en prenant en compte l'avis de l'ANC pour le traitement des baux 3/6/9. Conformément à cet avis, les baux qui n'ont pas été renouvelés à l'issue des 9 ans mais qui se poursuivent tacitement n'ont pas été pris en compte, à l'exception de ceux pour lesquels il apparaît raisonnablement certain qu'ils seront renouvelés pour des raisons objectives comme la durée du marché attaché aux locaux, la durée de vie des travaux engagés dans les locaux ou la difficulté à trouver des locaux équivalents ;
- Non retraitement des loyers liés aux sites d'enfouissement car il s'agit soit de loyers dits « à l'usage » ou « variables » (rémunération exclusive à la tonne apportée pendant la période d'exploitation), soit des loyers « post-exploitation » des sites d'enfouissement entrant dans le champ de la norme IAS 37 et déjà pris en compte dans le calcul des provisions trentenaires.
- Utilisation d'un même taux d'actualisation pour les contrats ayant une durée résiduelle similaire,
- Application du taux marginal d'endettement correspondant aux taux octroyés par les banques aux sociétés du groupe :
 - o Pour les sociétés françaises (société mère et filiales), les taux confirmés par les banques sont de 0,50% pour une durée de 5 ans et de 1,17% pour une durée de 9 ans,
 - o Pour les sociétés marocaines, les taux confirmés par les banques sont de 6 % qui ont été appliqués au seul contrat concerné,

Pour cette première application de la norme et cette phase transitoire, il a été utilisé la méthode rétrospective simplifiée, qui concerne notamment les points suivants :

- Exclusion des coûts directs initiaux dans l'évaluation du droit d'utilisation à la date de première application,
- Détermination de la valeur du droit d'utilisation à partir du montant de la dette de loyers apparaissant immédiatement à la date de première application, soit au 31/12/2018. La valeur du droit d'utilisation est donc identique au montant de la dette de loyer à la date de première application.
- Détermination de la durée retenue pour la détermination du taux d'actualisation à partir de la durée résiduelle de chaque contrat à la date de première application de la norme.

La réconciliation entre les engagements hors bilan constatés au 31/12/2018 concernant les contrats immobiliers dans le cadre de IAS 17 et les dettes constatées au 1/1/2019 avec la première application de IFRS 16 se présente comme suit (K€) :

Engagements au 31/12/2018	13 606
Nouveaux contrats retraités	1 703
Intérêts restants à payer au 31/12/2018	-797
Modification taux actualisation	50
Dettes activées au 1/1/2019	14 561

Les impacts de l'application de la norme sur les comptes de bilan et de résultat sont présentés dans les comptes pro-forma ci-après :

ACTIF AU 30/6/2019	hors retraitement IFRS16	impact IFRS16	solde avec IFRS 16
ACTIFS NON-COURANTS			
Goodwill	8 544		8 544
Immobilisations corporelles	78 119	13 285	91 404
Autres immobilisations incorporelles	364		364
Participations comptabilisées par mises en équivalence	56		56
Titres disponibles à la vente	2 005		2 005
Autres actifs non-courants	36 990		36 990
Impôts différés actifs	4 456	2	4 458
Actifs activités abandonnées	2 841		2 841
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	133 375	13 287	146 662
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	2 274		2 274
Clients et comptes rattachés	70 021		70 021
Autres actifs courants	3 856		3 856
Actifs d'impôts courants	20 038		20 038
Trésorerie et équivalent de trésorerie	62 181		62 181
TOTAL ACTIFS COURANTS	158 371		158 371
TOTAL ACTIF	291 746	13 287	305 033

PASSIF AU 30/6/2019	hors retraitement IFRS16	impact IFRS16	solde avec IFRS 16
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	21 416		21 416
Autres réserves	49 252		49 252
Titres en auto-contrôle	-2 049		-2 049
Résultat net – part du groupe	-3 190	-6	-3196
Capitaux propres part du groupe	65 429	-6	65 423
Intérêts minoritaires	-197	ns	-197
TOTAL CAPITAUX PROPRES	65 232	-6	65 226
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et passifs financiers à long terme	43 356	10 883	54 239
Impôts différés passifs			
Provisions à long terme	24 040		24 040
Avantages postérieurs à l'emploi	10 169		10 169
Autres passifs non courants	693		693
Passifs activités abandonnées	3 741		3 741
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	92 882	10 883	92 882
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	26 047		26 047
Emprunts à court terme	29 943	2 410	32 353
Partie courante des emprunts et passifs financiers à long terme	29 577		29 577
Passif d'impôts courants	42 698		42 698
Provisions à court terme	9 975		9 975
Autres passifs courants	6 275		6 275
TOTAL PASSIFS COURANTS	144 515	2 410	146 925
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	291 746	13 287	305 033

COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2019	hors retraitement IFRS16	impact IFRS16	solde avec IFRS 16
CHIFFRE D'AFFAIRES	109 879		109 879
Autres produits de l'activité	1156		1156
Achats consommés	-7 917		-7 917
Charges de personnel	-61 202		-61 202
Charges externes	-25 254	1 359	-23 895
Impôts et taxes	-3 686		-3 686
Dotation aux amortissements nette des reprises	-12 556	-1 275	-13 831
Dotation aux provisions nette des reprises	-537		-537
Variation des stocks des en cours et produits finis	-201		-201
Autres produits et charges courants	-3 518		-3 518
Résultat opérationnel	-3 834	84	-3 750
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	359		359
Coût de l'endettement financier brut	-426	-92	-518
Coût de l'endettement financier net	-67	-92	-159
Autres produits et charges financiers	-455		-455
Charge d'impôt	1 216	2	1 218
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-8		-8
Résultat net avant résultat des activités arrêtées	-3 148	-6	-3155
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0		0
Résultat net de l'ensemble consolidé	-3 148	-6	-3 155

– Evénements majeurs de la période

Contentieux relatifs à l'exploitation de l'installation de stockage de Bagnols en Forêts

Pour rappel cette installation de stockage de déchets non dangereux est divisée en quatre sites, dont l'exploitant en tant que titulaire des autorisations préfectorale est le SMIDDEV. Mais ce dernier ne dispose pas de la maîtrise foncière qui appartient à la commune de Bagnols en Forêt. Les sites n° 1 et n° 2 sont totalement exploités. Le site n° 3, suivant les termes d'une convention de délégation de service public, plusieurs fois prolongée, s'est arrêté fin septembre 2011, arrivé à saturation. Jusqu'à ce jour, le site n°4 n'a pas encore été mis en place.

Outre le contentieux concernant la valorisation de mâchefers comme matériaux de recouvrement, initié par la commune de Bagnols en Forêt et qui a pris définitivement fin en octobre 2014, la fin de la délégation de service public en 2011 a donné lieu, au cours du premier semestre 2012, à des contestations.

Comme rappelé ci-dessus, cette gestion a fait l'objet d'un contrat de délégation de service public (DSP) de 6 ans entre la société SMA (fusionnée en 2014 avec la société VALEOR) et le SMIDDEV depuis le 1er janvier 2003. Cette DSP a été prolongée par trois avenants proposés par le SMIDDEV pour une durée supplémentaire globale de trois ans (jusqu'au 31/12/2011).

En avril 2012, le SMIDDEV a fait part d'une réclamation fondée sur un retraitement financier des comptes annuels du délégataire et une différence d'interprétation d'un article de la DSP. Cette réclamation portait sur un montant de 6,8 M€ concernant toute la durée de la DSP, soit depuis le 1er janvier 2003.

Le Groupe conteste l'analyse du SMIDDEV sur tous les points de la réclamation, ce qui a conduit à mettre en œuvre la commission de conciliation prévue au contrat de la DSP.

Cette commission a été constituée d'un représentant du SMIDDEV (son avocat), d'un représentant de la société VALEOR, et du Vice-Président du Tribunal Administratif de Toulon en qualité de troisième conciliateur.

Le 10/01/2013, cette commission a rendu son avis. Ce dernier écarte une grande partie des demandes du SMIDDEV. Cependant, dans le cadre du différend sur l'interprétation d'une clause de la DSP, l'avis met à la charge de la société VALEOR, à titre transactionnel, une somme de 546 812 € au titre de l'exercice 2005, et 765 008 € au titre de l'exercice 2010 soit un total de 1 311 820 €.

Le SMIDDEV n'a pas souhaité suivre cet avis, mais a préféré d'une part saisir le Tribunal Administratif de Toulon pour obtenir l'annulation du dernier avenant de prolongation de la DSP et d'autre part émettre des titres de recettes pour un montant global de 5,2 M€.

La Société a reçu en septembre 2014 un titre exécutoire de 1,6 M€, entièrement provisionné dans les comptes de la SAS VALEOR au 31 décembre 2014. La provision s'élève ainsi à 6,8 M€ à la clôture 2014.

En décembre 2014 la Société a reçu un nouveau titre exécutoire de 4,4 M€, ce dernier n'a pas été provisionné dans les comptes, l'objet faisant double emploi avec le précédent titre de 2,7 M€ provisionné en 2013, pas plus que l'écart de 1,7 M€, le Groupe considérant comme très prudent le montant total déjà provisionné de 6,8 M€ au regard de l'impact global maximum théorique initial estimé par le SMIDDEV de 6,8 M€ et des contestations en cours.

Lors de l'audience du 1er avril 2016, le Tribunal Administratif de Toulon a évoqué et mis en délibéré l'ensemble de nos contestations relatives à ces titres de recettes. Lors de cette audience, Madame le Rapporteur de la République a proposé au Tribunal l'annulation de tous ces titres de recettes pour défaut de base légale.

Par décision du 22/04/2016, le Tribunal Administratif de Toulon a effectivement jugé que l'ensemble des titres de recettes sont nuls et que notre filiale est déchargée de toutes les sommes exigées.

Le SMIDDEV a fait appel de toutes ces décisions.

Les différents contentieux ont été appelés aux audiences des 15 janvier et 19 mars 2018 devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

Par deux arrêts du 29 janvier 2018, la Cour a :

1. Annulé intégralement le titre de recettes n°2013-407 du 5 août 2013.
2. Annulé le titre n° 2014-178 du 28 mars 2014 en tant qu'il a mis à la charge de la société VALEOR une somme supérieure à 730.445,35 euros.

Par trois arrêts du 30 mars 2018, la Cour a :

3. Rejeté la requête en appel du SMIDDEV contre le jugement annulant le titre de recettes n° 2014-454 du 2 septembre 2014.
4. Annulé le titre n° 2014-120 du 19 février 2014 en tant qu'il a mis à la charge de la société VALEOR une somme supérieure à 569.575,42 euros.
5. Annulé le titre n°2014-676 en tant qu'il a mis à la charge de la société VALEOR une somme supérieure à 4.410.267,84 euros.

Nous avons introduit des pourvois en cassation contre les décisions citées aux points 2,4 et 5 ci-dessus, tandis que le SMIDDEV s'est pourvu en cassation sur les décisions citées aux points 1 et 3 ci-dessus.

Ainsi, toutes les décisions rendues par la Cour d'Appel Administrative de Marseille ont fait l'objet d'un pourvoi devant le Conseil d'Etat.

Les pourvois relatifs aux titres de recettes n°2014-454, 2013-407 et 2014-676, n'ont pas été admis par le Conseil d'Etat selon trois décisions en date du 21 décembre 2018.

Au 31 décembre 2018, dans l'attente des décisions relatives aux autres titres devant le Conseil d'Etat, et au regard des décisions déjà obtenues, la provision prévue a été ramenée de 6,8 M€ à 6 M€, provision maintenue dans les comptes arrêtés au 30/6/2019. L'audience du conseil d'Etat qui s'est tenue au mois de septembre a confirmé la condamnation au paiement d'une somme de 5,8 M€ concernant ces litiges.

La procédure d'appel concernant les indemnités réclamées au SMIDDEV est toujours en cours.

Exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux du Balançan

L'application de la décision du Tribunal Administratif de Toulon en date du 7 mai 2018 prononçant l'annulation de l'autorisation préfectorale en cours pour des motifs d'urbanisme et enjoignant le Préfet d'ordonner la fermeture dans un délai de 3 mois à compter de la notification de cette décision a conduit à la fermeture du site début août 2018.

L'hypothèse retenue pour arrêter les comptes de l'exercice 2018 est que l'autorisation ne serait pas obtenue, ce qui avait entraîné comme conséquence les comptes 2018 :

- La constatation d'une dépréciation sur immobilisations de 1,7 M€ ;
- La constatation d'amortissements exceptionnels sur immobilisations (dont le sécheur de boues) pour 3,1 M€ ;
- Une mise à jour de la provision pour suivi trentenaire à hauteur de 5,3 M€.

Fin juin 2019, un protocole d'accord a été signé avec le fournisseur du sécheur de boues. Il s'engage à verser une indemnité transactionnelle de 850 K€ à titre de dommages et intérêts et à racheter les équipements et matériels du sécheur pour un montant de 300 K€ ainsi qu'à effectuer et prendre en charge le démantèlement des équipements et matériels concernés. Dans les comptes au 30 juin 2019, un produit à recevoir de 850 K€ et une facture à établir de 300K€ ont été provisionnés.

En raison du nouveau Plan Régional de Gestion des Déchets en date du 26 juillet 2019 qui impose la réécriture de certaines parties, le Groupe n'a pas encore déposé de nouvelle demande d'autorisation.

Rentabilité négative du contrat du Broc

Compte tenu d'une conjoncture nouvelle (notamment les quotas d'importation de déchets recyclables mis en place par la Chine), certains déchets recyclés ne pouvaient pas être valorisés et étaient ainsi envoyés à l'incinérateur de Nice, ce qui engendrait un coût plutôt qu'un produit. Le modèle de rentabilité du contrat s'avérait être fortement négatif.

Le 15 mars 2019, un protocole d'accord transactionnel a été signé avec le client prévoyant :

- Une continuité d'exploitation par la société VALEOR jusqu'au plus tard le 31 mai 2019 ;
- Le paiement par VALEOR d'une indemnité forfaitaire de 4,2 M€ ;
- La prise en charge par la société VALEOR de la remise en état des installations et équipements détériorés pour un montant de l'ordre de 0,2 M€ ;
- La cession au repreneur sur le 1^{er} semestre 2019 de matériels et de stocks pour environ 0,25 M€ (à la VNC).

Contentieux social sur l'établissement mauritanien de Dragui-Transport

Le collectif des salariés de l'établissement mauritanien Dragui-Transports a engagé une procédure devant l'inspection du travail. Le litige porte sur des interprétations de salaires de base, salaires bruts, salaires nets et différentes autres primes pour un montant total de 2,2 M€.

Suite à une première expertise et une contre-expertise, le Conseil d'arbitrage a, par sa sentence en date du 17 janvier 2012, décidé d'accorder certains droits et s'est déclaré incompétent sur d'autres points.

La société Dragui-Transports et ses conseils ont formulé un pourvoi en cassation partiel. Le jugement en cassation devant la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême mis en délibéré au 18 décembre 2012, a rejeté le pourvoi en dépit de la consistance et du bien-fondé des moyens exposés à la demande.

Début 2013, une réunion avec le Ministre de la Justice s'est tenue. Ce dernier a donné son accord et des instructions, permettant l'introduction d'un pourvoi dans l'intérêt de la loi, visant à casser la décision du 18 décembre 2012 rendue par la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême. Dans le même temps, le Tribunal du Travail a rejeté la demande d'exécution forcée contre l'établissement mauritanien Dragui-Transports.

Le 8 avril 2013, la cour suprême a cassé cette dernière décision et renvoyé l'affaire devant le tribunal du travail autrement composé. Ce dernier a rendu l'ordonnance du 29 septembre 2013 pour l'exécution forcée contre l'établissement mauritanien de la société Dragui-Transports à concurrence de 865 456 KUM (soit 2 160 K€). Le 2 octobre 2013, cet établissement a introduit un pourvoi en cassation contre cette ordonnance devant les chambres réunies de la Cour Suprême. Ce pourvoi a été rejeté. Finalement, dans le cadre de la saisie exécution une vente aux enchères du matériel devait avoir lieu le 12 janvier 2015. Cette procédure a été suspendue sur ordre du ministère de la justice, étant précisé que ce matériel est entièrement déprécié au 31 décembre 2014.

Après une analyse approfondie des termes de la procédure, avec ses conseils juridiques, dans l'attente du déroulement de la procédure du pourvoi dans l'intérêt de la loi, la Société a considéré qu'elle possède, pour différents motifs, les meilleures chances d'obtenir gain de cause. A ce jour, et notamment depuis la fermeture de son établissement local début 2015, ces dossiers n'ont reçu aucun développement nouveau dont la société Dragui-Transports aurait été avertie.

En conséquence et à l'instar des exercices précédents, la Société n'a constitué aucune provision pour risque au titre de cette affaire au 30 juin 2019.

Autres contentieux en Mauritanie

Des décisions de justice ont été rendues en Mauritanie réclamant un montant d'environ 0,5 M€ au groupe. Une procédure d'exequatur est en cours auprès du Tribunal de Grande Instance de Draguignan dont le délibéré est attendu au cours du 2^{ème} semestre de l'année 2019, mais le Groupe considère que même au cas où il serait fait droit à cette demande, cette somme entrerait dans le cadre du protocole signé avec l'état Mauritanien lors de l'arrêt de l'activité et qu'il n'y a donc pas matière à provisionner la demande.

Activité du groupe en Tunisie

Le contrat de gestion du centre de traitement du Grand Tunis est arrivé à échéance 31/08/2014 et le groupe a souhaité de ne pas être candidat à sa succession. En conséquence de cette décision, l'activité du GIE Pizzorno / AMSE a été arrêtée courant 2014.

Ces décisions trouvent toutes le même fondement : la grande difficulté de se faire payer dans des conditions normales et de faire respecter la bonne foi dans les relations contractuelles.

Les conséquences financières de ces décisions se sont ressenties fortement sur l'exercice 2014 mais ont permis de préserver les capacités de développement du Groupe sur des aires géographiques bénéficiant de conditions de marchés mieux maîtrisables.

Depuis le 31/08/2014, le groupement « Pizzorno / AMSE », qui était titulaire du contrat, n'a plus d'activité.

La caution bancaire concernant le marché de Djebel Chekir d'un montant de 460 K€ a été appelée début 2016 et passée en charges. Cette caution avait été consentie par la SAS SOVATRAM (société absorbée en 2014 par Pizzorno Environnement Industrie), membre du groupement « Pizzorno/AMSE ». Ce montant avait fait l'objet d'une provision au 31 décembre 2015.

Le groupe a entrepris la liquidation du GIE Pizzorno/AMSE, laquelle permettra celle de PIZZORNO ENVIRONNEMENT TUNISIE et des succursales de Pizzorno Environnement Industries et Groupe Pizzorno Environnement.

Cyberattaque

Le groupe a fait l'objet d'une cyberattaque le mardi 19 mars 2019. Les mesures prises immédiatement ont permis d'éviter tout risque de contamination ou propagation aux clients du groupe et l'activité opérationnelle n'a pas été affectée par cette attaque. Par contre la restauration des données administratives, comptables et financières (sans altération des données) a nécessité l'intervention d'une société experte en sécurité et restauration des données, et entraîné un report dans la publication des comptes annuels 2018.

4 - Saisonnalité

Une partie de l'activité de traitement des déchets est soumise à une saisonnalité estivale pour les communes du littoral. Cependant, l'effet est négligeable pour l'ensemble du groupe compte tenu de la variété des implantations géographiques en France et à l'étranger.

5 - Périmètre de consolidation

5.1 - Société Mère

Groupe Pizzorno Environnement
 Société Anonyme au capital de 21 416 000 €
 109, rue Jean Aicard
 83300 DRAGUIGNAN
 RCS Draguignan 429 574 395 (2000 B 33)

5.2 - Filiales consolidées

Dénomination		N° Siren	% Intérêt	% Contrôle	Mode d'intégration
Azur Valorisation	Draguignan	802 579 755	100 %	100 %	IG
Abval	Draguignan	808 275 754	100 %	100 %	IG
Dragui Gaz	Draguignan	843 312 620	50 %	50 %	ME
Dragui-Transports (Dt)	Draguignan	722 850 070	95.65 %	100 %	IG
Exarent	Draguignan	804 024 289	100 %	100 %	IG
Deverra	Draguignan	808 318 349	99.86%	100 %	IG
Roger Gosselin	Manneville	424 656 502	100 %	100 %	IG
Sci foncière de la Mole	Draguignan	490 920 634	47.82%	50%	IG
Pizzorno AMSE	Tunis (Tunisie)		59.48%	60%	IG
Pizzorno Environnement Tunisie	Tunis (Tunisie)		98.91 %	100 %	IG
Samnet	Saint-Ambroix	302 221 403	100 %	100 %	IG
Segedema	Rabat (Maroc)		98.49 %	100 %	IG
Pizzorno Environm Eau et Assmt	Draguignan	323 592 295	99.22 %	100 %	IG
Pizzorno Environm Industrie	Draguignan	803 515 444	100 %	100 %	IG
Pizzorno Environm Internat	Draguignan	803 515 519	100 %	100 %	IG
Pizzorno Environnement Services	Draguignan	525 244 190	100 %	100 %	IG
Pizzorno Global Services	Draguignan	808 299 671	100 %	100 %	IG
Propolys	Draguignan	525 089 371	100 %	100 %	IG
Proval	Le Bouget	803 243 724	100 %	100 %	IG
Nicollin Gpe Sep	Draguignan		50%	50%	ME
Société de tri d'Athnor	La Tronche	790 294 508	100 %	100 %	IG
Teodem	Rabat (Maroc)		99.21 %	100 %	IG
Teomara	Rabat (Maroc)		98.65 %	100 %	IG
Teorif	Rabat (Maroc)		99.20 %	100%	IG
Valeor	Draguignan	802 557 942	100 %	100 %	IG
Valteo	Draguignan	802 556 241	100 %	100 %	IG
Zephire	Toulon	790 031 546	50.98 %	51 %	ME

5.3 - Participations non consolidées

Certaines participations ont été exclues du périmètre de consolidation parce qu'il s'agit d'entreprises en sommeil ou sur lesquelles le Groupe n'exerce aucune influence notable.

Sociétés	% capital détenu	Quote-part capitaux propres	Résultat Exercice 2018	Valeur des titres
SCI du Balançan	16,67	29	172	173 ⁽¹⁾
SA Scann	5	(nd)	(nd)	0 ⁽²⁾
GIE varois d'assainissement	5	(nd)	(nd)	7
IRFEDD	13,5	(nd)	(nd)	2
SPANC Sud Sainte Baume	30	(nd)	(nd)	9 ⁽³⁾
Z ET P à Abu Dhabi	49	(nd)	(nd)	0 ⁽⁴⁾
Total				191

(1) La valeur des titres est justifiée par la valeur des terrains

(2) Une juste valeur nulle des titres de la SA SCANN d'une valeur historique de 15 K€ a été retenue au 1^{er} janvier 2018 et au 31 décembre 2018 (à noter que ces titres étaient dépréciés à 100% au 31 décembre 2017)

(3) Le groupe n'exerce aucune influence sur la gestion de la société.

(4) La société n'est pas active. Une juste valeur nulle des titres de la Z ET P d'une valeur historique de 25 K€ a été retenue au 1^{er} janvier 2018 et au 31 décembre 2018 (à noter que ces titres étaient dépréciés à 100 % au 31 décembre 2017)

(nd) Eléments non disponibles

5.4 - Obligations

Depuis l'exercice 2017, le Groupe place une partie de sa trésorerie en obligations cotées pour un montant de 1 814 K€ au 30 juin 2019 (juste valeur à cette date). Ce placement est classé en « titres disponibles à la vente » et comptabilisé à la juste valeur par OCI, considérant que le fait qu'il soit soumis à un risque non négligeable de changement de valeur ne permettait pas de la considérer comme un « équivalent de trésorerie ». A noter qu'aucune dépréciation pour risque de crédit n'a été comptabilisée au 30 juin 2019, cette dernière ayant été jugée non matérielle.

5.5- Méthode de conversion pour les entreprises étrangères

Les postes de bilan des sociétés marocaines et tunisiennes ainsi que de la succursale mauritanienne sont convertis dans les comptes consolidés du Groupe sur la base du cours de change en vigueur à la date d'arrêté des comptes. Les postes du compte de résultat ainsi que le tableau de financement sont convertis sur la base du taux moyen de la période. Les écarts de conversion sont comptabilisés au bilan en capitaux propres.

Les différents taux de conversion utilisés sont les suivants :

Pays	taux début exercice	taux moyen de l'exercice	taux fin d'exercice
Maroc	10,9579	10,8655	10,8918
Mauritanie	41,8581	41,3783	41,0776
Tunisie	3,4928	3,3729	3,2680

6 – Notes explicatives sur les comptes

6.1 - Goodwill

Les goodwill ont été déterminés par différence entre les coûts d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs acquis et passifs repris identifiés dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », les goodwill ne sont pas amortis mais leur valeur est testée au moins une fois par an ou en cas d'indice de perte de valeur. Pour les besoins de ce test, les valeurs d'actifs sont regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Le Groupe a défini ses UGT sur la base du niveau auquel il organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne. Cinq UGT ont ainsi été définies par le groupe :

- Collecte / Nettoyement

Cette UGT regroupe l'ensemble des activités de collecte d'ordures ménagères, collecte par relevage des colonnes sélectives, nettoyage urbain, mise à disposition de caissons pour DIB (déchets industriels banals) auprès d'industriels et de particuliers.

- Traitement

Cette UGT est composée des activités traitement du groupe réalisées sur les sites du Cagnet des Maures (cf. commentaires dans la partie événements majeurs de la période), de Pierrefeu du Var, de Cabasse et d'Aboncourt (il s'agit d'une DSP).

- Tri/ Valorisation

Cette UGT regroupe 3 centres de tri et valorisation, le centre de tri du Muy, le site du Broc et la DSP d'Athanor qui arrive à échéance en 2019.

- Assainissement / Nettoyage

Cette UGT concerne l'activité Assainissement et curage pour les collectivités et les particuliers.

- Export

Cette UGT regroupe l'ensemble des contrats de collecte et traitement des déchets à l'international et concerne nos activités au Maroc.

Les UGT « Collecte / Nettoyement » et « Traitement » sont testées chaque année car des goodwill y sont attachés. Au titre de l'arrêté au 30 juin 2019, compte tenu notamment d'une capitalisation boursière au 30 juin inférieure à l'actif net du Groupe, un test de toutes les UGT a été réalisé.

Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des goodwill, le Groupe utilise pour la détermination de la valeur recouvrable, la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité (calcul des flux futurs de trésorerie actualisés) et la juste valeur nette des coûts de cession.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est imputée par ordre de priorité sur les goodwill et est présentée en « autres charges d'exploitation », avant que tout surplus éventuel soit imputé au prorata de leurs valeurs comptables respectives aux autres actifs de l'UGT considérée, afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur des goodwill sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et des coûts futurs, de tendances économiques dans le secteur de l'environnement et services aux collectivités. Ces évaluations sont également sensibles aux taux d'actualisation et de croissance à l'infini retenus. Le Groupe a retenu une hypothèse de taux de croissance de 1.8 % pour la projection des flux de trésorerie (sans changement par rapport au 31 décembre 2018).

Cependant, compte tenu de l'entrée en vigueur d'IFRS 16, un nouveau modèle de tests de valeur a été mis en place impliquant les retraitements suivants :

- Les 13,3 M€ de droits d'utilisation « IFRS 16 » à l'actif du bilan ont été ventilés par UGT et intégrés dans les valeurs nettes comptables des UGT à tester ;
- Les loyers, considérés par IFRS 16 comme des remboursements de passifs financiers ont été retraités de la valeur d'utilité et cela sur la période de projection si celle-ci était supérieure à la durée de location ou bien pour la durée de location résiduelle si celle-ci était plus courte que la période de projection. Les renouvellements des droits d'utilisation ont été inclus le cas échéant dans les projections de sorties de trésorerie et de la valeur terminale.

Les hypothèses et options clés retenues pour déterminer les valeurs recouvrables à partir de projection de flux de trésorerie futurs d'exploitation sont les suivantes :

- Période des prévisions : elle est de 3 ou 4 ans sauf pour les unités suivantes :

- o L'horizon utilisé est de 40 ans pour l'UGT Traitement.

En effet, la durée de prévision a dû être prolongée car l'exploitation sur les 3 ou 4 ans à venir est trop différente de celle prévue les années suivantes pour permettre une extrapolation raisonnable des flux de trésorerie futurs (voir ci-dessous). Cette durée permet de tenir compte en détail et dans sa totalité de l'obligation de suivi trentenaire des sites exploités.

Ces prévisions sont basées sur les hypothèses prudentes suivantes :

- Non obtention d'une autorisation pour exploiter une nouvelle alvéole (site 5) sur le Balançan avec un démarrage du suivi trentenaire en 2020
- Arrêt de l'exploitation de Pierrefeu en 2027 avec un démarrage du suivi trentenaire en 2028
- Non renouvellement du contrat d'Aboncourt
- Arrêt des prestations de traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) en 2031 (à la fin de la DSP Zéphire, société mise en équivalence)

- o L'horizon utilisé est de 9 ans pour l'UGT Export (activité au Maroc).

Cette durée a été retenue par prudence car seuls ont été valorisés les flux de trésorerie pour les contrats en cours jusqu'à leur échéance, aucune valeur terminale n'ayant été calculée.

- Nous avons fait appel à un prestataire externe spécialisé afin de déterminer les taux d'actualisation (considérés comme reflétant le coût moyen pondéré du capital (WACC) de chaque UGT) à utiliser au 30 juin 2019 (hors effets de la 1^{ère} application de la norme IFRS 16 sur la période) et ce dernier a recommandé un maintien des taux d'actualisation retenus pour l'arrêté au 31 décembre 2018, compte tenu d'une absence d'évolution significative des risques au niveau du Groupe et de l'absence de recul afin de déterminer dans quelle mesure les taux d'actualisation IAS 36 seront affectés par IFRS 16. Les experts en évaluation s'accordant pour considérer toutefois que ces taux d'actualisation « IFRS 16 » devraient être inférieurs à ceux utilisés antérieurement, ainsi maintenir les taux d'actualisation du 31 décembre 2018 apparaît être une approche prudente.
 - o Rappel des taux d'actualisation utilisés au 31 décembre 2018 : 6.8% pour les UGT en France à l'exception de l'UGT Traitement pour laquelle un taux de 6,5% a été retenu, 8.8 % pour les sociétés étrangères (UGT Export). Ces taux ont notamment été déterminés à partir d'un taux sans risque de 1.5 %, d'une prime de risque de marché de 7%. Concernant les UGT en France à l'exception de l'UGT Traitement, une prime de risque spécifique de 1% a également été retenue pour tenir compte d'un risque lié à la non-réalisation des projections. Pour les activités à l'étranger cette prime de risque spécifique a été portée à 4% pour tenir compte du risque spécifique pays. Concernant l'UGT Traitement, cette prime de risque spécifique a été ramenée à 0,5% car il a été considéré que la projection intégrait déjà une partie de la prime de risque compte tenu des hypothèses structurantes prudentes évoquées ci-avant.

La norme IAS 36.134 requiert des analyses de sensibilité dans le cas où une variation raisonnable d'une ou plusieurs hypothèses clés conduirait à faire baisser la valeur recouvrable au-dessous de la valeur comptable. Dans ce cadre, les paramètres du taux d'actualisation et du taux de croissance pour les projections des flux de trésorerie ont fait l'objet d'une analyse de sensibilité.

La sensibilité des valeurs recouvrables à une modification d'un point de taux d'actualisation est la suivante :

Unités génératrices de trésorerie ou groupe d'UGT	Impact d'une augmentation/diminution d'un point de taux d'actualisation sur la valeur d'utilité		Ecart entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable testée	Taux d'actualisation rendant la valeur d'utilité inférieure à la valeur comptable
	+ 1PT	-1PT		
En K€				
Collecte	- 30 584	45 782	122 198	16,56%
Traitement	- 1 902	2 548	6 424	10,83%
Tri-Valorisation	- 3 494	5 233	8 319	10,08%
Assainissement / Nettoyage (*)	- 130	185	- 89	6,27%
Export	- 469	494	3 951	19,33%

(*) Compte tenu du caractère non matériel de l'écart entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable testée, la dépréciation théorique de cette UGT n'a pas été comptabilisée dans les comptes au 30 juin 2019 (à noter toutefois que des survaleurs sur les actifs immobilisés de cette UGT permettrait de couvrir cet écart non matériel).

La sensibilité des valeurs recouvrables à une modification d'un ½ point de taux de croissance est la suivante :

Unités génératrices de trésorerie ou groupe d'UGT	Impact d'une augmentation/diminution d'un ½ point de taux de croissance sur la valeur d'utilité		Ecart entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable testée	Taux de croissance rendant la valeur d'utilité inférieure à la valeur comptable
	+ 0.5PT	-0.5PT		
En K€				
Collecte	20 026	- 16 349	122 198	NA
Traitement	864	- 698	6 424	NA
Tri-Valorisation	2 007	- 1 642	8 319	NA
Assainissement / Nettoyage	70	- 57	- 89	2,42%
Export	NA	NA	3 951	NA

NA : non applicable, pas d'utilisation d'un taux de croissance à l'infini sur l'UGT Export et il n'y aurait pas de perte même avec un taux de croissance à l'infini nul sur les UGT Collecte / Traitement / Tri-Valorisation

6.2 - Immobilisations corporelles

Rubriques	31/12/18	Impact IFRS 16 au 01/01/2019	Acquisitions	Cessions	Variation périmètre	Autres (*)	30/06/2019
Immobilisations corporelles							
Terrains	6 930			- 28			6 902
Constructions	59 078	14 561	330	- 255		51	73 765
Installations techniques	49 137		1 380	- 2 006		388	48 899
Autres immobilisations corporelles	170 426		9 076	- 6 798		453	173 157
Immobilisations en cours	3 879		2 551			- 679	5 751
Avances et acomptes							
Total Valeur Brute	289 450	14 561	13 337	- 9 088		213	308 474
Amortissements							
Constructions	47 778		2 609	- 154		26	50 259
Installations techniques	39 250		2 590	- 1 562		37	40 315
Autres immob. corporelles.	121 541		8 534	- 6 313		87	123 849
Total amortissements	208 569		13 733	- 8 029		150	214 423
Dépréciation							
Immobilisations corporelles (***)	1 609			- 208			1 401
Immobilisations en cours (**)	1 244						1 244
Total dépréciations	2 853			- 208			2 645
Total Net	78 028	14 561	- 396	- 851	0	63	91 405

(*) Principalement reclassements de poste à poste

(**) La provision constituée en raison des difficultés rencontrées pour obtenir les autorisations d'exploitation des centres de tris à St Beauzire et Culhat a été maintenue à hauteur des sommes engagées en immobilisations en cours l'année précédente (1 244 K€)

(***) Une provision a été constituée concernant les immobilisations devenues inutiles suite à l'arrêt du site du Cannet.

6.3 - Participations mises en équivalence

Ce poste enregistre la part du Groupe dans les capitaux propres des entreprises associées.

Il est constitué de trois sociétés :

- La société ZEPHIRE acquise en 2013 qui exploite dans le cadre d'une délégation de service public une unité de valorisation énergétique et une unité d'incinération d'ordures ménagères. Cette société fait l'objet d'une gestion commune avec l'autre partenaire et les fonctions de direction sont partagées. En conséquence elle est intégrée selon la méthode de la mise en équivalence.
- La société en participation GPE NICOLLIN. Cette société fait l'objet de fonctions de direction partagées mais le groupe, s'il a une influence notable, n'a pas de droits directs sur ses actifs et passifs. La société a cessé son activité au 31 janvier 2019.
- La société DRAGUI GAZ acquise en 2018 qui exploite une station de gaz naturel pour véhicules. L'activité de cette société débutera au cours du 2^{ème} semestre 2019. Cette société fait l'objet d'une gestion commune avec l'autre partenaire et les fonctions de direction sont partagées. En conséquence, elle est intégrée selon la méthode de la mise en équivalence.

Les principaux agrégats de ces sociétés sont les suivants pour le 1^{er} semestre 2019 (K€) :

	Zephyre	SEP GPE Nicollin	Dragui Gaz
Chiffre d'affaires	12 364	0	0
Total Bilan	105 893	132	1 140
Résultat net avant impôt	- 796	104	- 4

6.4 - Impôts différés actifs et passifs

Ces postes concernent les impôts différés dont la ventilation par nature est la suivante (en milliers d'euros) :

Catégories	30/06/2019		31/12/2018	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
- Différences temporaires	7 706		6 582	
- Provisions non constatées en social	346		260	
- Annulation provisions réglementées		3 901		4 157
- Location – financement		1 289		1 307
- Evaluation d'actif à la juste valeur		437		423
- Provisions suivi trentenaire		173		491
- Cessions immo. Intra-groupe	241		241	
- Indemnités fin de carrière	2 077		1 965	
- Divers		113		34
Total	10 370	5 912	9 048	6 412
- Compensation ID actifs et passifs par entité	- 5 912	- 5 912	-6 412	- 6 412
Total	4 458	0	2 636	0

6.5 – Créances nettes de dépréciations

Les créances sont dépréciées selon les modalités définies aux paragraphes 2.11 et 2.28 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2018.

Au 30/06/2019

(En milliers d'euros)	Actifs en souffrance à la date de clôture nets de dépréciation (*)				Actifs ni dépréciés ni en souffrance	Total
	0 à 6 mois	6 mois à 1 an	Plus d'un an	Total		
Clients	18 586	2 633	17 491	38 710	31 311	70 021

(*) le cumul des provisions pour créances douteuses est de 7 310 K€

Sur les 17 491 K€ de créances échues à plus d'un an nettes de dépréciation, 16 825 K€ concernent des créances collectivités locales au Maroc.

A noter que le total global des créances marocaines brutes s'élève à 32 932 K€ (dont 23 717 K€ à plus d'un an) dépréciées pour un montant de 6 960 K€ (dont 1 947 K€ liés à la durée de détection).

Au 31/12/2018

(En milliers d'euros)	Actifs en souffrance à la date de clôture nets de dépréciation (*)				Actifs ni dépréciés ni en souffrance	Total
	0 à 6mois	6 mois à 1 an	Plus d'un an	Total		
Clients	18 091	2 037	16 186	36 314	26 027	62 341

(*) Le cumul des provisions pour créances douteuses est de 6 992 K€

6.6 - Emprunts et dettes financières à long terme (Classification IFRS 9 au coût amorti)

(En milliers d'euros)	30/06/2019		31/12/2018	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Emprunts auprès des établissements de crédit				
. Echéances - 1 an		25 266		29 589
. Echéances de 1 à 5 ans	39 237		38 252	
. Echéances + 5 ans	2 616		1 690	
Location financement				
. Echéances - 1 an		4 003		2 756
. Echéances de 1 à 5 ans	8 234		1 564	
. Echéances + 5 ans	4 071		114	
Autres dettes financières				
. Echéances - 1 an		307		463
. Echéances de 1 à 5 ans	82		91	
. Echéances + 5 ans				
Total	54 239	29 577	41 711	32 808

6.7 - Coût de l'endettement financier brut

(En milliers d'euros)	30/06/2019	30/06/2018
- Intérêts sur emprunts	314	537
- Intérêts sur contrats de location financement	184	139
- Intérêts et agios bancaires	3	29
- Intérêts divers	18	22
Total du coût de l'endettement financier brut	518	727

6.8 - Impôts

(En milliers d'euros)	30/06/2019	30/06/2018
Impôt exigible	237	172
Impôt différé	- 1 455	-959
Total charge d'impôts	- 1 218	-787

Le passage de l'impôt théorique aux taux en vigueur, à la charge d'impôt totale pour l'exercice, est justifié par les éléments suivants :

<i>(En milliers d'euros)</i>	
Résultat net consolidé (hors résultat des sociétés mises en équivalence)	- 3 155
Charge d'impôt effective	- 1 218
Résultat consolidé avant impôt	- 4 373
Charge d'impôt théorique (33.333 %)	- 1 455
Impact différence taux France (dont passage 25%)	699
Impact des différences de taux (Maroc)	- 59
Impact des produits et charges définitivement non imposables ou non déductibles	- 405
	- 1 218

6.9 - Engagements hors bilan

Engagements	30/06/2019 (en milliers d'euros)
- Intérêts restant à payer sur emprunts	900
- Redevances de crédit bail restant à payer excédant les dettes financières de crédit bail comptabilisées en emprunts au passif du bilan (1)	989
- Cautions données	1 290
- Autres garanties	398
Total	3 719
Dettes garanties par des sûretés	
- Nantissement de fonds de commerce	-
- Nantissement d'actions	-
- Nantissement de matériel	-
- Hypothèques	1 264
Total	1 264

(1) Suite au retraitement des crédits baux dans les comptes consolidés, l'ensemble de la dette restant à payer sur ces contrats est ventilée entre la part représentative du capital (inscrite au bilan dans la rubrique emprunt) et la part représentative des intérêts (inscrite en engagement hors bilan).

6.10 – Activités abandonnées

Le groupe a arrêté ses activités en Tunisie et en Mauritanie au cours de l'exercice 2014. Considérant que ces activités abandonnées constituaient des lignes d'activité et/ou des zones géographiques principales et distinctes, le Groupe a traité ces dernières conformément aux préconisations de la norme IFRS 5.

En l'absence d'activité, aucun résultat n'a été dégagé sur l'exercice. Les actifs et passifs sont regroupés sur des lignes distinctes et représentent les soldes en cours à la date d'arrêt.

Les variations constatées entre l'arrêt au 31/12/2018 et au 30/6/2019 sont dues à l'évolution des taux de change entre les deux périodes.

6.11 – Information sur les justes valeurs

Les « titres disponibles à la vente » sont composés de :

- 1 814 K€ d'obligations ;
- 191 K€ de participations non consolidées (Cf. paragraphe 5.3).

Le Groupe détient une catégorie d'actifs financiers (obligations) d'un montant de 1 814 K€, classés en Titres disponibles à la vente, évalués à la juste valeur par référence à un marché coté. La variation de juste valeur au 30 juin 2019 s'élève à - 48 K€ comptabilisée en OCI.

7 – Dividendes payés

Le tableau ci-dessous présente le montant du dividende par action payé par le Groupe au titre de l'exercice 2018 et 2017.

<i>En euros</i>	2018 voté en 2019	2017 voté en 2018
Dividende total payé	0	2 000
Dividende par action	-	0,50

8 – Information sectorielle

Le Groupe est structuré en 2 principaux secteurs d'activité :

- Le secteur « Traitement-Valorisation » qui comprend l'exploitation d'installations de stockage et de traitement des ordures ménagères et autres résidus urbains, des déchets industriels, boues et mâchefers, ainsi que le tri sélectif et la valorisation des ordures ménagères et autres résidus urbains.
- Le secteur « Propreté » qui comprend l'ensemble des autres activités du Groupe et, plus particulièrement :
 - La collecte et le transport des ordures ménagères et autres résidus urbains
 - Le nettoyage urbain
 - L'enlèvement des déchets industriels
 - Les autres activités de diversification : assainissement, nettoyage industriel, compostage, travaux publics etc...

Les résultats par secteurs d'activité pour le premier semestre 2019 sont détaillés ci-après :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement-Valorisation	Consolidé
Chiffre d'affaires externe	84 312	25 567	109 879
Résultat opérationnel	127	- 3 877	- 3 750
Résultat financier	- 316	- 298	- 614
Quote-part dans le résultat des entreprises associées			- 8
Résultat avant impôts	- 188	- 4 176	- 4 372
Produit d'impôt sur le résultat			1 218
Résultat de l'exercice			- 3 155

Au 30 juin 2018, ces mêmes données étaient de :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement-Valorisation	Consolidé
Chiffre d'affaires externe	81 951	33 313	115 264
Résultat opérationnel	2 035	-2 066	-31
Résultat financier	466	20	486
Quote-part dans le résultat des entreprises associées			2 851
Résultat avant impôts	2 501	-2 046	3 306
Charge d'impôt sur le résultat			787
Résultat de l'exercice			4 093

Les charges significatives sans contrepartie en trésorerie sont les suivantes :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Consolidé
Dotation aux amortissements	8 869	4 962	13 831
	8 869	4 962	13 831

Les données bilanciellées utilisées par l'entreprise par secteur d'activité sont les suivantes :

au 30 Juin 2019	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Consolidé
Valeur nette comptable des immobilisations	55 928	35 840	91 768
Investissements réalisés	9 291	4 046	13 337

<i>au 31 Décembre 2018</i>	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Consolidé
Valeur nette comptable des immobilisations	41 661	36 756	78 417
Investissements réalisés	11 592	5 102	16 694

La ventilation des goodwill par secteurs d'activité est la suivante :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Consolidé
30/06/2019	8 141	403	8 544
31/12/2018	9 212	403	9 615

9 – Transactions avec les parties liées

Le Groupe est détenu à 71.82 % par Mesdames Eliane PIZZORNO (usufruit) et Magali DEVALLE (nue-propriété). Le reliquat, soit 28.18 % du capital, est coté et détenu par un nombre important d'actionnaires.

Les transactions avec les parties liées (SCI de la Nartuby et SCI François-Charles Investissements, contrôlées par le groupe familial) sont non significatives sur la période et à ce titre ne sont pas détaillées.

10 – Evénements postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas connaissance de faits postérieurs au 30 juin 2019 susceptibles d'avoir une incidence significative sur le patrimoine, la situation financière et le résultat du Groupe.

La Présidente

ATTESTATION

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Draguignan, le 24 octobre 2019

Magali DEVALLE

Présidente

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société anonyme

109, rue jean Aicard

83300 Draguignan

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société anonyme

109, rue Jean Aicard

83300 Draguignan

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En

conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur la note 2 – Référentiel comptable – « IFRS 16 » de l'annexe des comptes consolidés condensés qui expose les impacts de la première application de la norme IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Nice et Marseille, le 24 octobre 2019

Les commissaires aux comptes

Novances - David & Associés

Deloitte & Associés

Jean-Pierre GIRAUD

Philippe BATTISTI